

DÉBATS • TRIBUNES

Retournée pour les étudiants d'Ukraine : « Le ministère de l'enseignement supérieur, pour l'heure, ne s'est engagé sur aucune aide financière aux universités »

TRIBUNE

Mathieu Schneider

président du Réseau Migrants dans l'enseignement supérieur /MEnS et vice-président de l'Université de Strasbourg

Alors que 600 étudiants ukrainiens sont prêts à s'inscrire à la rentrée en septembre, ceux-ci ne vont bénéficier d'aucune aide du gouvernement, dénonce, dans une tribune au « Monde », un collectif animé par Mathieu Schneider, président de réseau Migrants dans l'enseignement supérieur (MEnS).

Publié hier à 09h00 | Lecture 4 min.

Article réservé aux abonnés

La circulaire du 22 mars avait permis de fonder tous les espoirs. A la suite des déclarations du président Macron, le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (Mesri) y donnait un cadre à l'accueil des étudiants venus d'Ukraine dans nos universités et dans nos grandes écoles.

Certes, il limitait cet accueil aux seuls bénéficiaires de la protection temporaire, en excluant dans une logique discriminatoire, dénoncée par de nombreuses universités et associations, les jeunes non ukrainiens que les universités ukrainiennes avaient choisi de former. Mais il garantissait aux autres l'accès aux droits sociaux, à un hébergement, à des aides financières du Crous et à un soutien psychologique.

Lire aussi : [Ukraine : des étudiants étrangers qui ont fui la guerre sommés de quitter la France](#)

Il mettait en ligne une plate-forme ad hoc, gérée par Campus France, permettant de recenser les besoins des étudiants et de les orienter vers les formations les plus adéquates. Il incitait les établissements à faire preuve de souplesse dans les délais et dans les procédures d'inscription. Enfin, il précisait que, pour l'accueil et la formation de ces étudiants, « *les établissements publics sous tutelle [du] Mesri qui auraient besoin d'une aide financière sont invités à le signaler au Mesri* », laissant sous-entendre une contribution financière de l'Etat.

Une situation bloquée

Ce cadre a été repris par le ministère de la culture qui, pour les étudiants artistes, y a ajouté un soutien exceptionnel de 300 000 euros, lequel peine toujours à être mobilisé. Quelle est la situation trois mois plus tard, au moment où la planète fête la Journée mondiale des réfugiés le 20 juin ? Rien, ou presque. Les établissements du supérieur français sont certainement les mieux préparés d'Europe pour faire face à ce type de crise.

Newsletter

« LA REVUE DU MONDE »

Chaque vendredi, les dix articles de la semaine qu'il ne fallait pas manquer.

[S'inscrire](#)

Dès la vague migratoire de 2015, ils ont agi. Ils ont d'ailleurs été fortement encouragés par le Mesri, qui a mis sur pied, dès 2017, le programme Pause (Programme d'accueil en urgence des scientifiques et artistes en exil), lequel, à ce jour, a permis d'offrir à 335 chercheurs et 20 artistes étrangers des conditions d'exercice libres et décentes de leur métier.

Lire aussi : [Exilés ukrainiens et russes en France : « J'avais économisé mais maintenant je dois travailler. Sinon je devrais retourner à Moscou »](#)

De cet élan est né le réseau MEnS (Migrants dans l'enseignement supérieur). Il rassemble 52 universités et écoles qui ont voulu tirer les leçons de la crise syrienne et ont mis en place des formations dites « passerelles » de un à deux ans, permettant aux jeunes en âge d'étudier d'obtenir une qualification.

Un fort volontariat

Cette qualification est un sésame qui leur donne la possibilité, soit de s'intégrer en France, soit de contribuer aux efforts de reconstruction de leur pays d'origine. Au total, en six ans, ce sont près de 10 000 étudiants en exil qui sont sortis de ces formations passerelles. Si le gouvernement a soutenu ces formations, en abondant par l'Agence universitaire de la francophonie (AUF) un programme d'aide doté d'environ 500 000 euros (dont 200 000 euros du Mesri), les établissements ont porté la partie la plus significative de l'effort, en finançant entre 50 % et 80 % de ces formations.

C'est donc d'abord à l'action volontariste et au sens de la responsabilité sociétale de ses universités et grandes écoles que la France doit d'avoir offert un accès à l'enseignement supérieur à ces jeunes exilés. Pour autant, on est loin de l'objectif « 15by30 », fixé par les Nations unies, d'atteindre, en 2030, 15 % de jeunes exilés au niveau universitaire. Ce sont à peine 5 % en France et dans le monde. Et les récents conflits en Afghanistan et en Ukraine montrent, hélas, que nous ne prenons pas le chemin de cet objectif.

PM #102 : La Maison virtuelle de l'Ukraine à la Cité internationale universitaire de Paris



La Maison de l'Ukraine au sein de la Cité internationale universitaire de Paris, imaginée par l'architecte Jean-Michel Wilmotte. WILMOTTE ET ASSOCIÉS/CIUP/ADAGP

Premier site d'accueil des étudiants et chercheurs internationaux à Paris depuis bientôt cent ans, la Cité internationale universitaire de Paris se veut solidaire du peuple ukrainien. Il n'existe pas de Maison de l'Ukraine sur le campus. Mais la Cité a eu l'idée de combler ce manque en demandant à l'architecte Jean-Michel Wilmotte d'imaginer une maison virtuelle de l'Ukraine, comme le raconte un [récent article du Monde](#). Ce projet, hautement symbolique mais ancré dans la réalité, vise à offrir aux étudiants, chercheurs et universitaires ukrainiens un logement au sein des quarante-trois maisons que compte le campus et les accompagner tout au long de leur séjour.

Afin de financer ce projet, la Cité internationale a lancé une campagne d'appel aux dons. Et trois dessins de cette maison virtuelle en NFT – certificat numérique infalsifiable qui atteste de l'authenticité d'une réalisation – ont aussi été mis en vente jusqu'au 6 juin, sur le site maisondelukraine.fr : l'un représente la façade, un autre un logement et le troisième un espace collectif avec un piano. Une vente aux enchères des lithographies et d'une maquette conçue par l'architecte est

également prévue chez Sotheby's France, Europe et New York, du 1er au 10 juin.

Réminiscence de l'architecture constructiviste, le pavillon a été imaginé par l'agence Wilmotte & Associés avec des volumes et des matériaux qui rappellent le drapeau ukrainien – bleu et jaune. Sa configuration laisse entrevoir une partie haute en lévitation qui comprend des logements, et une partie basse à deux niveaux qui constitue le socle éducatif avec une bibliothèque, des salles de travail, un auditorium et une salle de musique.

La victoire des talibans, en Afghanistan, à l'été 2021, a mis en branle le monde de l'enseignement supérieur, qui s'est largement mobilisé pour pouvoir accueillir des étudiants et des chercheurs, militants des droits de l'homme, femmes qualifiées ou opposants au régime : autant de personnes qui n'avaient pas d'avenir dans leur pays et qui n'avaient d'autre solution que de refaire leur vie ailleurs.

La France, une destination de choix

La France, pays des droits de l'homme, constituait pour eux une destination de choix. Pour beaucoup, ce fut la douche froide. Il aura fallu des mois de négociation et un engagement financier des établissements eux-mêmes (sous forme de bourses) pour que 39 étudiants, au total, intègrent des formations en France : 39 sur 1,7 million d'étudiants dans les universités françaises.

La guerre en Ukraine a mis sur les routes plus de six millions de personnes. Parmi elles, près de 700 étudiants ont posé leurs valises en France et ont demandé à s'inscrire dans nos universités. La circulaire du 22 mars devait leur offrir un boulevard. Finalement, il n'en est rien : le Mesri, pour l'heure, ne s'est engagé sur aucune aide financière aux universités.

Lire aussi : [Exilés ukrainiens et russes en France : «J'ai l'impression que l'avenir est brouillon et injuste»](#)

Pourtant, les 700 étudiants sont, pour une très large majorité, non francophones. Ils n'ont d'autre choix, s'ils veulent reprendre des études et évoluer dans leur pays d'accueil, que d'apprendre le français. Or, ces formations passerelles ont un coût, qui se chiffre au minimum à 1 000 euros par étudiant et par an.

La responsabilité de la France

La réponse du Mesri est sans appel : il est impossible de dégager des crédits maintenant. Au mieux, à l'automne. Or s'il faut ouvrir de nouvelles places pour les étudiants d'Ukraine, c'est tout de suite. En octobre, ce sera trop tard. Cette réponse technocratique cache-t-elle un message subliminal, celui que la France ne veut pas accueillir les étudiants d'Ukraine ? Il est difficile d'interpréter cette réponse autrement.

Aujourd'hui, la France serait-elle le premier pays de l'Union européenne à ne pas créer les conditions d'un accueil décent de ces jeunes dans ses universités, à l'heure où, en Allemagne, [selon News Tank](#), 5 500 étudiants d'Ukraine vont passer des tests pour rentrer à l'université ?

Si le choix est de ne pas accueillir ces jeunes, que cela soit dit ! Et que le gouvernement ne repousse pas la responsabilité aux universités dont il est supposé que, sur leurs dotations de fonctionnement, elles soient en mesure d'assurer à elles seules la prétendue politique d'hospitalité du gouvernement.

¶ **Cette tribune est soutenue par une liste de dix premiers signataires : Mathias Bernard**, président, université Clermont-Auvergne ; **Régis Bordet**, président, université de Lille ; **Eric Carpano**, président, université Jean-Moulin-Lyon-III ; **Nathalie Dompnier**, présidente, université Lumière-Lyon-II ; **Lionel Larré**, président, université de Bordeaux-Montaigne ; **Dean Lewis**, président, université de Bordeaux ; **Cédric Loire** et **Amel Nafti**, coprésidents, Association nationale des écoles supérieures d'art et design publiques (Andéa) ; **Camila Rios Armas**, présidente, UniR Universités & Réfugié.e.s ; **Christian Robledo**, président, Alliance des universités de recherche et formation (Auref) ; **Emmanuel Tibloux**, directeur, Ecole nationale supérieure des arts décoratifs

¶ **La liste complète sur le [site du réseau MEnS](#)**

Mathieu Schneider (président du Réseau Migrants dans l'enseignement supérieur /MEnS et vice-président de l'Université de Strasbourg)

Services